

MEMO SUR LES AIDES AU PAIEMENT D'UNE ACTIVITE SPORTIVE

1/Le dispositif SORTIR

Ce dispositif est financé par Rennes Métropole. Il concerne tous les adhérents dont les revenus ne dépassent pas un barème établi.

Etape 1 Se rendre au secrétariat de l'ASPTT Rennes, le mercredi après-midi (tel 02 23 21 13 10) avec votre carte SORTIR. En fonction de vos ressources, vous pourrez bénéficier d'une prise en charge pouvant aller jusqu'à 70% de la cotisation (plafonnée à 150 €)

Etape 2 Se rendre auprès du responsable de la section Basket-Ball pour vous inscrire à l'activité avec l'attestation d'aide financière qui vous aura été remise. Ainsi, vous ne paierez que la partie restant à votre charge.

2/Le coupon sport <http://www.sortir-rennesmetropole.fr>

Pour bénéficier des coupons sport, vous devez remplir les conditions suivantes :

Vous devez être bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)

Votre enfant doit être inscrit à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence nationale pour les chèques vacances

Votre enfant doit être né entre 2005 et 2009

Montant de l'aide

Pour un coût d'adhésion et de licence compris entre 45€ et 90 €, le jeune a droit à un coupon sport de 20 €.

Si ce coût est supérieur à 90 €, deux coupons sport sont octroyés, soit 40 €.

Comment faire la demande ?

Lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive, vous devrez fournir les pièces justificatives suivantes :

une pièce d'identité ou un livret de famille

l'attestation d'allocation de rentrée scolaire

Vous bénéficierez de la réduction au moment du règlement de l'inscription auprès de l'association, ou après remboursement du club par l'ANCV.

Contact pour toutes informations pratiques :

Service jeunesse et sport : jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr

3/Le comité d'entreprise

Vous pouvez également vous rapprocher de votre comité d'entreprise afin de savoir s'il participe au paiement de votre cotisation. Nous vous fournirons si besoin une attestation avec le prix de la cotisation.

4/CAS PARTICULIERS

SIGNATURE d'une licence après le 01/01/2021 : 1/2 tarif uniquement sur la part cotisation section basket

Remboursement licence : Remboursement 50% de la part cotisation section uniquement sur mutation professionnelle (avant le 31/12/2020) ou blessure longue durée (+ de 6 mois)

Les MUTATIONS sont à la charge des joueurs et joueuses

Possibilité de paiement en 4 fois (Sept - Oct - Nov - dec). Toute cotisation doit être réglée avant le 31/12/2020